

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions spécifiques aux espèces

Éléphants (Elephantidae)

Rapport sur le Suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE)

ADDENDUM AU RAPPORT SUR LE SUIVI DE L'ABATTAGE ILLEGAL D'ELEPHANTS (MIKE)

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat à partir de nouvelles informations reçues depuis la soumission du document CoP18 Doc. 69.2. Plus précisément, cet addendum actualise les niveaux d'abattages illégaux d'éléphants en Afrique, en incluant 1 235 signalements de carcasses supplémentaires trouvées en Afrique en 2018 sur 42 sites MIKE.
2. MIKE évalue les niveaux relatifs du braconnage à partir de la Proportion des éléphants abattus illégalement (PIKE) qui est calculée en divisant le nombre d'éléphants tués illégalement par le nombre total de carcasses d'éléphants trouvées par des patrouilles ou par d'autres moyens, par année et par site. Tout en offrant une mesure précise des tendances du braconnage, PIKE présente un certain nombre de biais potentiels liés à la qualité des données, aux probabilités de détection des carcasses, à la variation des taux de mortalité naturelle et à d'autres facteurs

Niveaux et tendances de l'abattage illégal d'éléphants en Afrique

3. Cinquante trois sites MIKE ont rendu compte en 2018 à l'unité de coordination centrale. Tous les sites MIKE d'Afrique orientale et d'Afrique australe ont soumis des rapports, auxquels il faut ajouter 12 sites d'Afrique centrale et 15 sites d'Afrique de l'Ouest. Sur ces sites, trois d'Afrique centrale et sept d'Afrique de l'Ouest ont déclaré n'avoir rencontré aucune carcasse en 2018. Comparés à 2017, ce sont 439 carcasses de déclarées en moins en 2018 [voir la Figure 1.B]. En 2017, le nombre total de carcasses signalées était de 1 674 (72 carcasses supplémentaires ont été déclarées par les sites MIKE pour 2017), et 701 des 1 674 carcasses signalées ont été enregistrées comme provenant d'éléphants abattus illégalement. En 2018, le total des carcasses signalées était de 1 235, dont 520 enregistrées comme provenant d'éléphants abattus illégalement.
4. Le jeu de données utilisées pour l'analyse des tendances consiste aujourd'hui en 19 139 dossiers de carcasses d'éléphants trouvées entre 2003 et la fin 2018 dans 53 sites MIKE, dans 28 pays de l'aire de répartition en Afrique, soit 634 années/site au total. La tendance de la PIKE est calculée à l'aide des moyennes marginales estimées d'un modèle linéaire pondéré par le nombre total de carcasses. Pour plus de précisions sur la méthodologie, voir le rapport MIKE à la CoP18 de la CITES ([CoP18 Doc. 69.2](#)).
5. La Figure 1. A) montre les évolutions temporelles de la PIKE déduites empiriquement au niveau du continent pour les sites MIKE déclarants en Afrique, avec des intervalles de confiance de 90%. L'estimation de la PIKE au niveau du continent présentée dans la Figure 1.A) indique une progression régulière des abattages illégaux d'éléphants qui ont commencé en 2006 pour atteindre un sommet en 2011, suivie par une tendance régulière à la baisse. L'estimation de la PIKE continentale demeure pour l'essentiel inchangée entre 2017 et 2018.

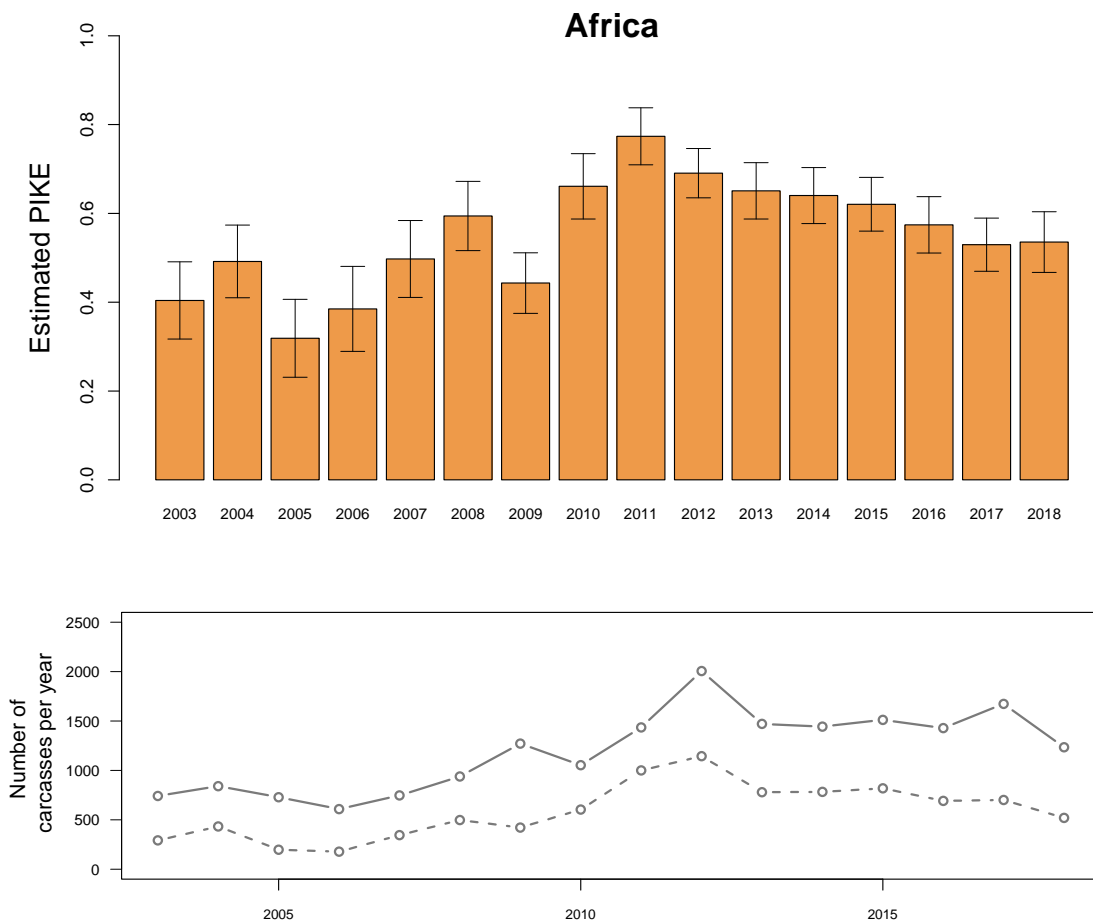


Figure 1A. Tendence de la PIKE en Afrique avec des intervalles de confiance à 90%, sur la base de 19 139 enregistrements de carcasses d'éléphants (abattus illégalement ou autrement) signalées pour la période 2003-2018. B) Nombre total de carcasses signalées par an, quelle que soit la cause de la mort (ligne continue) et nombre total de carcasses d'éléphants tués illégalement signalées par an (ligne en pointillé).

6. Les sites MIKE dont la PIKE est la plus élevée d'Afrique sont : le Parc national de Nouabalé-Ndoki (Congo) qui a signalé 56 éléphants abattus illégalement sur un total de 59 carcasses, soit une PIKE de 0,95, et la Réserve de gibier de Niassa (Mozambique) qui a signalé 17 éléphants abattus illégalement sur un total de 23 carcasses, soit une PIKE de 0,74. Il convient de noter que le nombre total de carcasses signalées par la Réserve de gibier de Niassa est nettement inférieur à ce qu'il était en 2017 (129 carcasses).
7. Dix sites MIKE ont signalé une PIKE égale à un (c'est-à-dire que toutes les carcasses trouvées provenaient d'éléphants abattus illégalement) et huit sites ont signalé une PIKE de zéro (soit aucune des carcasses ne provenait d'éléphants abattus illégalement), tandis que les sites restants (57%) signalaient des PIKE se situant entre ces deux extrêmes. Il est difficile de déduire quoi que ce soit des sites dont la PIKE se situait à un ou à zéro parce que souvent ces populations d'éléphants sont peu nombreuses et les estimations des PIKE sont sujettes à des variations aléatoires d'une année sur l'autre. Dans le cadre de l'étude sur la méthodologie analytique MIKE dont il est question dans le rapport à la 18^e session de la Conférence des Parties ([CoP18 Doc. 69.2](#)), le Secrétariat de la CITES va envisager d'autres approches statistiques permettant d'utiliser plus efficacement les jeux de données de ce type.

Tendances sous-régionales

8. La Figure 2 présente les estimations de la PIKE au niveau sous-régional. Pour l'**Afrique orientale**, elle a progressé, passant de 0.23 en 2017 à 0.32 en 2018, bien que les chiffres de 2018 soient toujours compris dans la marge d'erreur de 2017 et très semblables à ceux de 2016 (Figure 2.A). La baisse de la PIKE pour 2017 est attribuée à la sécheresse qui a sévi au Kenya en 2016 (novembre)- 2017 et a affecté les sites MIKE de l'Aire de conservation de Tsavo et de Samburu-Laikipia, ainsi qu'il a été rapporté à l'annexe du document SC70 Doc. 49.1. En fonction de sa gravité, la sécheresse peut augmenter la mortalité naturelle, ce qui réduit la PIKE alors que les taux de braconnage restent inchangés. Le jeu de données actuel de MIKE permet de comparer le nombre des morts naturelles au cours de la sécheresse de 2016 (novembre)- 2017 avec celui de 2018, après la sécheresse. Pour le site de Samburu-Laikipia (Kenya), les chiffres des morts

naturelles s'élevaient à 169 pendant la sécheresse et à 109 après la sécheresse. Le même schéma se retrouve dans l'Aire de conservation de Tsavo où le nombre des morts naturelles était de 308 pendant la sécheresse et de 117 après celle-ci. Les changements des conditions environnementales et d'autres facteurs ont donc pu contribuer aux modifications observées dans la tendance de l'estimation de la PIKE pour l'Afrique orientale des deux dernières années.

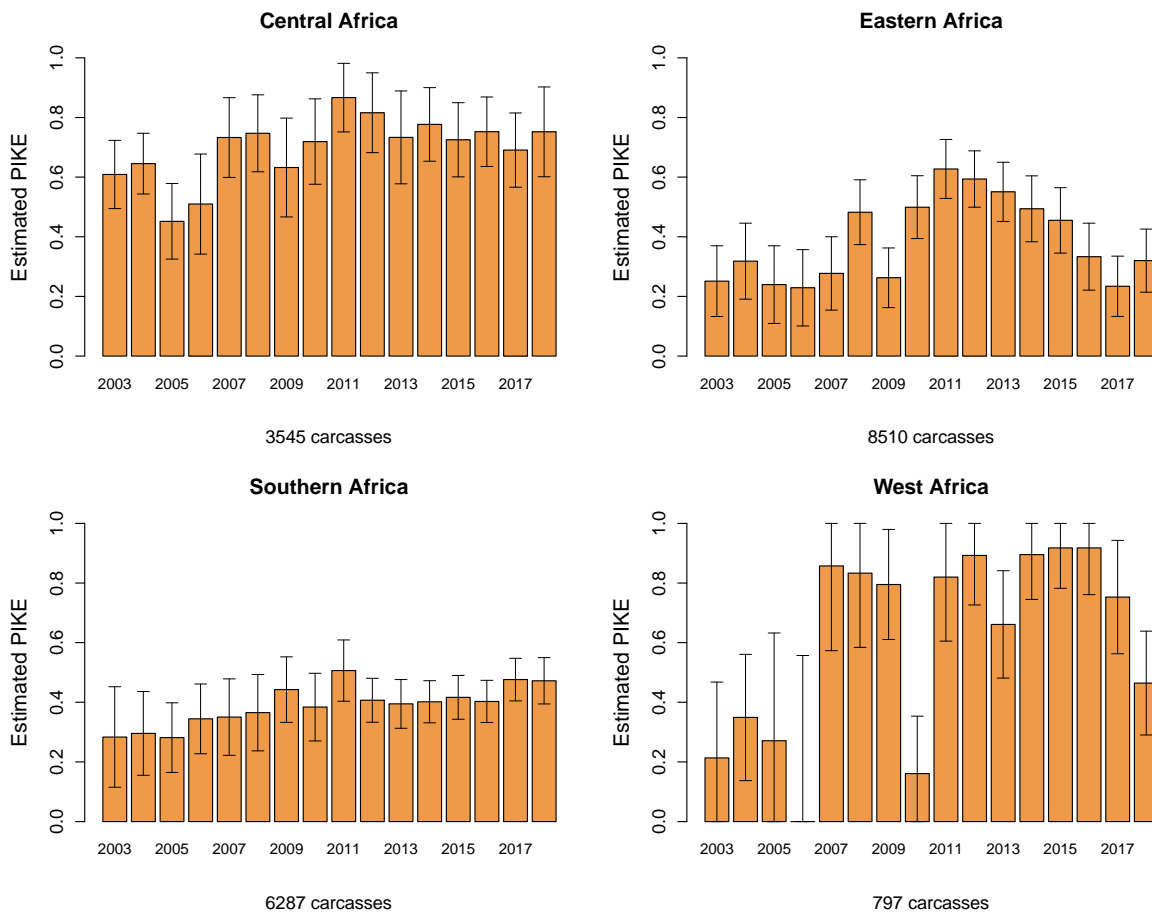


Figure 2. Tendances sous-régionales de la PIKE avec des intervalles de confiance annuels à 90% (A -D). Le nombre total de carcasses sur lequel reposent les analyses est indiqué au bas de chaque graphique.

9. Les estimations de la PIKE pour la sous-région de l'**Afrique australe** sont présentées à la Figure 2.C. La PIKE a augmenté entre 2016 et 2017 puis est restée relativement stable en 2018. Comme il a été rapporté à l'annexe du document SC70 Doc. 49.1, l'augmentation de la PIKE entre 2016 et 2017 est due pour l'essentiel à une augmentation des chiffres sur plusieurs sites de la région, comme le Parc national de Chobe (Botswana), le Parc national Kruger (Afrique du Sud), le Parc national du Sud Luangwa (Zambie) et la Réserve de gibier de Niassa (Mozambique). L'estimation de la PIKE pour la sous-région en 2018 reste inchangée à cause des chiffres élevés pour la Réserve de gibier de Niassa (Mozambique) et le Parc national du Sud Luangwa (Zambie). En revanche, le Parc national d'Etosha (Namibie) a signalé 20 carcasses, dont aucune ne provenait d'éléphants abattus illégalement.
10. Les estimations élevées de la PIKE pour la sous-région de l'**Afrique centrale** restent préoccupantes, la moyenne se situant à 0,73 pour les trois dernières années (Figure 2.A). Le site MIKE de la sous-région rapporte un niveau de PIKE particulièrement élevé et plus de 20 carcasses ont été signalées en 2018 dans le Parc national de Nouabalé-Ndoki (Congo), soit une PIKE de 0,95, tandis que le Parc national de Minkébé (Gabon) et le Parc National de Virunga (République démocratique du Congo) ont signalé respectivement 16 et 12 carcasses d'éléphants abattus illégalement, pour aucune mort naturelle. En revanche, deux sites ont signalé 20 carcasses ou plus par an pour 2017 et 2018 et ont vu leur PIKE diminuer pour 2018 : le Parc national de Lopé (Gabon) de 0,20 à 0,11 et le parc national de Garamba (République démocratique du Congo) de 0,72 à 0,30.
11. Les estimations de la PIKE pour la sous-région de l'**Afrique de l'Ouest** ont baissé, passant de 0,75 en 2017 à 0,46 en 2018, même si les intervalles de confiance pour 2017 et 2018 se chevauchent toujours. Environ 70% de toutes les carcasses de la sous-région (58 carcasses signalées dans la sous-région) ont été signalées par le Parc national et Réserve de biosphère de Pendjari (Bénin) en 2018, contre 29% des 40

carcasses signalées dans la sous-région en 2017. Cette part élevée de la contribution d'un seul site au total des carcasses, et le chiffre de 0,25 pour la PIKE de ce site en 2018 pourrait expliquer cette tendance de la sous-région, vu que la PIKE de ce site est passée de 0,42 en 2017 à 0,25 en 2018. Il est toutefois particulièrement difficile de déduire quoi que ce soit de la tendance d'une année sur l'autre dans la sous-région parce que le taux de communication des données est faible pour plusieurs sites. Plusieurs facteurs peuvent affecter la capacité des sites à communiquer les chiffres, ainsi que la qualité des données, dont le niveau de suivi et de protection des populations sur les divers sites. Par ailleurs, les populations sont réduites, fragmentées et isolées. Comparée aux autres sous-régions, l'Afrique de l'Ouest déclare le chiffre total de carcasses le plus faible – 797 sur 16 ans (Figure 2.D). Néanmoins, on peut dire que la PIKE de 0,46 en 2018 est nettement inférieure aux chiffres communiqués en 2014 et 2016, qui étaient en moyenne de 0,91 (Figure 2.D). Le programme MIKE va mener des actions ciblées destinées à améliorer la compréhension de la situation au regard de la mise en œuvre de MIKE en Afrique de l'Ouest.

Recommandation:

12. La Conférence des Parties est invitée à prendre bonne note du présent rapport.